

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB : Berchères les Pierres

E-MAIL : mcberchereslespierres@gmail.com

TÉLÉPHONE : 06 38 52 76 33

ORGANISATEUR TECHNIQUE : Fabien LEROUX

N° D'ÉPREUVE FFM : 462

DATE : 1 mai 2024

LIEU : Circuit de la Garenne

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Daniel Pourriot	Licence : OFF019995
Président du Jury ou Arbitre*	Philippe Lavrat	Licence : OFF124927
Membre du Jury	Claude Geray	Licence : OFF011388
Membre du Jury	Patrice Dauvois	Licence : OFF007902
Commissaire technique responsable	Bruno Vaudelle	Licence : OFF159354
Responsable du chronométrage	Cécile Moindrault	Licence : OFF314804

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Ligue Open 250CC	13		125CC à 250CC (2T) et 250cc (4t)	engagement 47 euros
Ligue Open 450CC	15		300CC (2T et plus) et 350CC (4T et plus)	engagement 47 euros
Ligue 85cc	9	15	85cc (2t)	engagement 42 euros
Ligue 50 cc	6	8	50cc	engagement 40 euros
Ligue 65cc	7		65cc	engagement 40 euros
Ligue 125 cc	13		125cc (2t)	engagement 47 euros

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **M. Chauveau - Croix Rouge**

Nombre de secouristes **30**

Hôpital le plus proche **Hôpital Louis Pasteur**

Nombre d'ambulance(s) **3**

Temps de trajet (en min) **15mn**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **MCBP28 Circuit FFM**

Adresse **La Garenne 28630 Berchères les Pierres**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1950m**

Largeur minimum de la piste **7m**

Largeur de la grille **40m**

Longueur de la ligne droite de départ **90m**

Nombre d'OCP* **35**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **26/02/2024**



VISA DE LA LIGUE

DATE: 26/02/2024



LIGUE CENTRE VAL DE LOIRE

Signature numérique de Christine CAILLY
Date : 2024.02.26 13:46:12 +01'00'

VISA DE LA FFM

DATE: **11/03/2024**

NUMÉRO: **24/0269**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org